

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DU GRAND PERIGUEUX

En exécution de l'arrêté n° ARR2022-011 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux du 7 septembre 2022, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (R.L.P.I.) du Grand Périgueux aura lieu pendant 33 jours consécutifs :

du lundi 3 octobre 2022 à 9h00 au
vendredi 4 novembre 2022 à 12h00

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de l'intercommunalité.

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par une décision du 2 août 2022, a désigné Mme COUDERC Josette** en qualité de commissaire enquêtrice.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- en **version papier** du siège de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, 1, Boulevard Lakanal – 24000 PERIGUEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- en **version informatique** sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://registre.agrn.fr>.

Toute information peut être demandée auprès de la directrice de l'urbanisme (05.53.35.86.27).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à sa disposition du public à l'accueil du siège de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, 1, Boulevard Lakanal – 24000 PERIGUEUX ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://registre.agrn.fr> ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête : 1, Boulevard Lakanal – BP 70171 – 24019 PERIGUEUX Cedex, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete.publique@grandperigueux.fr, en portant la mention « enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal du Grand Périgueux ».

La commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public, dans les locaux du Grand Périgueux, 1, Boulevard Lakanal – 24000 PERIGUEUX, pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- Lundi 3 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- Mardi 11 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 20 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 4 novembre 2022 de 9h00 à 12h00.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de du Grand périgueux ainsi que sur son site internet durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux se prononcera par délibération de son conseil communautaire sur l'approbation du RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sous réserve que l'économie générale du RLPi ne soit pas remise en cause.